

La délégation départementale  
du Puy-de-Dôme

**Affaire suivie par :**  
Karine LEFEBVRE-MILON  
Service santé environnement  
04 81 10 61 26  
ars-dt63-risques-sanitaires@ars.sante.fr

Réf. : 262565

Madame Cécile ALAUX  
DDT PUY DE DOME - SERVICE EAU  
ENVIRONNEMENT FORET  
Site de Marmilhat  
BP 43  
63370 LEMPDES

Clermont-Ferrand, le **30 OCT. 2023**

Madame,

Par courriel du 15/09/2023, vous sollicitez ma contribution au projet d'aménagement de l'axe RD99/RD16 sur un tronçon de 6,6km depuis l'entrée de la commune Blot l'Eglise jusqu'au carrefour avec la RD2144 sur la commune Saint-Pardoux dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement. Le dossier est porté par le conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Les travaux portent sur l'amélioration du profil en travers, l'adaptation du tracé en plan en augmentant le rayon de courbes et la sécurisation des carrefours.

Les travaux sont situés en dehors de périmètres de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine.

La population concernée par les nuisances directes est réduite, le projet prenant place à l'écart des zones d'habitat dense.

Des dispositions sont prévues en phase chantier pour éviter les pollutions et les nuisances (bruit, poussières, pollution accidentelle...) et minimiser les risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, notamment végétales telles que l'ambrosie lors des travaux d'aménagement.

Les mesures proposées sont proportionnées aux enjeux sanitaires engendrés par le projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental du Puy-de-Dôme,  
Pour le responsable du pôle santé publique,  
L'ingénieur d'études sanitaires

  
Karine Lefebvre Milon



